

Communiqué du 16 juin 2020

Enchaînés à l'audimat ?

Le service public et les chaînes hertziennes privées sont en concurrence par le biais de l'Audimat. Pour quelle raison ? Pourquoi les critères d'audience édictés par Médiamétrie devraient-ils être appliqués au Service Public ?

La question est : doit-on comparer des carottes et des pommes de terre ? Oui, diront certains, car ce sont tous les deux des légumes. Certes, mais agir en appliquant une même logique à deux diffuseurs qui sont par nature différents, en faisant cuire dans la même marmite tous les légumes ensemble, n'est-ce pas prendre le risque de servir aux spectateurs une même soupe populaire ?

Jusqu'à présent, rien n'a pu ébranler cette logique comptable. Jusqu'à présent...

Mais de nouveaux acteurs sont entrés sur le marché, avec d'autres logiques.

Il y avait auparavant Canal +, précurseur des plateformes payantes. Ce qui importe pour cette chaîne, ce n'est pas l'Audimat, c'est qu'on parle du film, qu'on crée chez le spectateur une envie de le regarder, et donc de payer son abonnement. Il faut être original, se démarquer des autres, pour attirer des spectateurs qui trouveront là ce qu'ils ne trouveront pas ailleurs. Marketing et réputation priment sur l'Audimat.

Canal + était solitaire, mais il est aujourd'hui rejoint par Netflix, par Amazon, par Disney +, par Apple TV, chacun avec leur logique affranchie de l'Audimat. Ce nombre de spectateurs est d'ailleurs, pour ces chaînes sur abonnement, un des secrets les mieux gardés. Un secret d'état. Les Audimat non seulement ne sont pas communiqués, mais ces plateformes refusent jalousement de le faire, avec une kyrielle d'accords de confidentialité à la clef.

Suivant leur propre logique, les plateformes se fichent de savoir combien de spectateurs ont suivi *The Voice* comparés à leurs programmes. Elles veulent savoir combien d'entre eux seront d'accord pour payer 10 euros par mois pour avoir accès à ce qu'ils produisent. Et pour cela, elles offrent aux spectateurs des œuvres dont l'originalité et les qualités font trembler les chaînes classiques sur leurs bases.

Ces chaînes historiques, partout en Europe, vont être obligées de réagir, de se réinventer.

N'est-il pas grand temps de se saisir de ce basculement pour que le Service Public affirme sa différence avec le secteur Privé. Qu'il propose ses propres règles d'évaluation, son propre système ?

Que tous les Services Publics d'Europe s'accordent pour être jugés sur d'autres bases que l'Audimat ?

Qu'ils soient jugés sur leurs engagements auprès de leur population, sur des critères de représentativité, de diversité, de pluralité, d'originalité, de Services rendus au citoyen.

Qu'ils se comparent entre eux au lieu de se comparer à des chaînes dont la logique économique est fondamentalement différente. Que les carottes commencent à se comparer aux autres carottes.

Qu'il soit décidé, comme le font les Plateformes, de s'extraire de la mesure d'Audimat.

De ne plus communiquer sur ces chiffres.

De ne plus être leur esclave.

On voit, à la suite de la crise du Covid-19, que de vouloir calquer le fonctionnement d'un service public sur celui du privé conduit à la catastrophe.

De voir l'hôpital en nombre de lit à fermer, la police en nombre d'arrestations à effectuer... De vouloir tout chiffrer et rentabiliser conduit à faire perdre l'âme même de ce que devraient être ces institutions au service du public, et mettent leur fonctionnement même en danger.

On parle du monde de demain sans en imaginer ses contours. N'est-ce pas l'occasion et proposer une autre logique d'évaluation et de permettre à notre audiovisuel public de faire sa révolution ?

Pour le Groupe 25 Images

Claire de La Rochefoucauld, Stéphanie Sphyras, coprésidentes fiction

Fabrice Fouquet, coprésident animation

Renaud Bertrand, Servan de James, Laurent Jaoui, Arnaud Sélignac, vice-présidents